

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2008 31 août 2011

SOMMAIRE

Abaca Lux S.à r.l96366	
Afarsek 96338	Delta S.à r.l
Breuilhe S.A 96384	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V Epsi-
Build Finance S.à r.l 96349	lon S.à r.l96344
Compagnie Internationale de Restauration	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI Ze-
(C.I.R.) S.A	ta S.à r.l96345
DH O Alpha Lux S.àr.l	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.
Europolis S.A	96364
Feral Conseils S.A96345	Société de Transport d'Energie Electrique
HAPOGA96365	du Grand-Duché de Luxembourg 96350
Hefeng Holding96373	Société de Transport d'Energie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg 96345
Infracapital F1 Holdings S.à r.l 96366	Société Immobilière Ardennaise 96364
INSPIRIXX Lux S.A 96370	
Kaustar Corp S.A. SPF96346	Socotec Luxembourg
LBC Luxco S.à r.l	Solarpower S.A
LUKSS I Holdings S.à r.l 96380	Solega S.A
LuxDoc96377	Soloverte Finance S.à r.l
Niceval96351	Soloverte Finance S.à r.l
Repco 23 S.A	Sophia Invest S.A., SPF
Repco 24 S.A	Sotel Réseau et Cie
Repco 25 S.A	Southern Invest S.A 96350
Richmond Park Capital Luxembourg 96346	
Salon Teresa S.àr.l 96352	SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l.
Samson International Holding S.A 96352	SU General Partner S.A
Self Service Vivot S.àr.l96359	Sunningdale Properties II S.A 96383
Serve Engineering S.A96359	Sunny Hill Corporation S.àr.l 96383
Servicepool International S.A 96360	Sunny Hill Corporation S.ar.l 96384
Sette S.A96360	Sverica International III (Luxembourg) 96351
SGD Luxembourg Holdings S.C.A 96360	TCP Lux Eurinvest S.à r.l
SHCO 13 S.à r.l	Teseo Luxembourg S.A96344
Silicon DNA S.A	Viveali S.A
Silver Whale Enterprises S.A 96361	Weiss Optik S.A
Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta	Westrich Gen S.A
S.à r.l	Zeus Telecom S.A
Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III	Leus Telecolli 3.A



Afarsek, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.677.

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Gilles David Olivier HAIAT, Chief Technology Officer, né le 31 mai 1981 à Paris (France), demeurant au 6, rue Gounod à F-75017 Paris (France);

représenté par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «AFARSEK» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.



Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
 - 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de un ou plusieurs gérants de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérants de catégorie A et gérants de catégorie B par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.



- 9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.
- 9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient donné leur accord sur ces décisions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, dont l'un doit être de catégorie A et le second de catégorie B.
- 10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

- 11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.
- 11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.
- 11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.



Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.
- 13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.
 - 13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- 14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilans au siège social de la Société.
- 14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

- 15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.
- 15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.
- 15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.
- 16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;



- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, Monsieur Gilles David Olivier HAIAT, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales dans la Société et les libérer entièrement par un apport en nature (l'Apport) consistant en 664 (six cent soixante-quatre) actions (les Actions IPELIA) de la société IPELIA, une société par actions simplifiée (SAS) de droit français, ayant son siège social à 171, avenue Georges Clémenceau à F-92024 NAN-TERRE (France), immatriculée auprès du Registre de commerce de NANTERRE (France) sous le numéro RCS Nanterre B 612 045 302 (IPELIA) représentant 25% du capital social de IPELIA.

L'Apport a, à ce jour, une valeur de marché d'un montant total de EUR 9.860.356.- (neuf millions huit cent soixante mille trois cent cinquante-six euros).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) sont affectés au capital social de la Société;
- (ii) EUR 9.847.856.- (neuf millions huit cent quarante-sept mille huit cent cinquante-six euros) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Monsieur Gilles David Olivier HAIAT, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare que:

- il est le propriétaire des Actions IPELIA;
- il est le seul titulaire des droits sur les Actions IPELIA et possède le pouvoir de disposer des Actions IPELIA;
- les Actions IPELIA ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions IPELIA et les Actions IPELIA ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions IPELIA lui soient cédées.

Il résulte du certificat délivré par les administrateurs de IPELIA, qu'à ce jour:

- Monsieur Gilles David Olivier HAIAT est inscrit au registre des actionnaires de IPELIA en tant que détenteur des Actions IPELIA;
 - les Actions IPELIA sont entièrement libérées;
- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies en France pour que les Actions IPELIA soient librement cessibles conformément aux lois françaises et des statuts de IPELIA;
- Les Actions IPELIA ont une valeur au moins égale à EUR 9.860.356.- (neuf millions huit cent soixante mille trois cent cinquante-six euros), cette estimation étant basée sur le bilan intermédiaire au 31 mars 2011 de IPELIA, établi conformément aux principes comptables généralement acceptés (le Bilan), étant entendu que depuis le 31 mars 2011 jusqu'à la date de ce jour, aucun évènement qui pourrait avoir eu un effet significatif sur la valeur des Actions IPELIA n'est apparu.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:



- 1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
- Gérant de catégorie A: Monsieur Gilles David Olivier HAIAT, préqualifié.
- Gérant de catégorie B: Madame Sandrine BISARO, employée privée, née le 28 juin 1969 à METZ (France) avec adresse professionnelle à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille huit cents euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 juin 2011. Relation: LAC/2011/28770. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088126/292.

(110099511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.438.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094776/16.

(110106440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.437.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094777/16.

(110106439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2011

L'assemblée générale a renouvelé les mandats des administrateurs pour la durée d'un an, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Eric LECLERC, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Monsieur Jos HEMMER, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Monsieur Francis ZELER, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de Monsieur Pascal FABECK, Luxembourg, comme commissaire aux comptes, pour la durée d'un an, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2011094853/18.

(110107348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero IV Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.445.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094778/16.

(110106438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.444.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094779/16.

(110106437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Viveali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 15, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.158.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme VIVEALI S.A., établie et ayant son siège social à L-9240 DIEKIRCH, 15, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97158.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 DIEKIRCH, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2011094929/22.

(110104551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI Zeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.443.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 29. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2011.

Für die Gesellschaft Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011094780/16.

(110106436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Société de Transport d'Energie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094781/9.

(110107488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Feral Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.223.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FERAL CONSEILS SA qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 juin 2011 à 10 heures.

1. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean-Luc FERAL, né le 26 septembre 1958 à Montmorency, demeurant 33, boulevard Exelmans, 75016 Paris son mandat expirant le 16 juin 2016



- 2. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc FERAL, né le 26 septembre 1958 à Montmorency, demeurant 33, boulevard Exelmans, 75016 Paris son mandat expirant le 16 juin 2016
- 3. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal CLAVERIE, né le 3 août 1959 à Argenteuil, demeurant 177, rue Jean-Baptiste Charcot, 92400 Courbevoie son mandat expirant le 16 juin 2016
- 4. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Amir KHALEGHI, né le 23 juin 1966 à Téhéran (IRAN), demeurant 1, Square Claude Debussy, 92160 Antony son mandat expirant le 16 juin 2016
- 5. Accepter la démission de la société KIRCHBERG BURO SA de son poste de commissaire aux comptes avec siège social au 63 65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dénoncé en date du 4 mars 2008, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.574
- 6. Nominer au poste de commissaire aux comptes la société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 16 juin 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour la société

Mr. Jean-Luc FERAL Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011097581/29.

(110111175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Richmond Park Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.450,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 159.761.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait rectifie l'extrait et la réquisition enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 20 juin 2011 sous le numéro L110094922

Veuillez noter que l'assemblée approuvant la démission de Madame Catherine Koch et la nomination de Mr Christoph Bartholoeus N. Kossman en tant que gérant B de la société, s'est tenue en date du 4 juillet 2011 et non le 9 juin 2011.

Veuillez également noter que la démission de Madame Catherine Koch et la nomination de Mr Christoph Bartholoeus N. Kossman prennent effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour Richmond Park Capital Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011095497/20.

(110108074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Kaustar Corp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.344.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of June.

Before M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "KAUSTAR CORP S.A. SPF", with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 161.344, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 30, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Sandra SCHWEIZER, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The Chairman appoints as secretary Mrs Sarah URIOT, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg



The meeting elects as scrutineer Mr Anouar BELLI, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the capital to the extent of EUR 10,000,000.-(ten million Euro) in order to raise it from the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) to (ten million thirty one thousand Euros (EUR 10,031,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.
 - 2.- Subscription and payment of the new shares.
 - 3.- Subsequent amendment of the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association.
 - 4.- Miscellaneous.
- B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by EUR 10,000,000.(ten million Euro) in order to raise it from the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to (ten million thirty one thousand Euros (EUR 10,031,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution Subscription and Payment

With the agreement of all the shareholders, the one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have all been subscribed by EMDACO LIMITED.

EMDACO LIMITED, having its registered office at Diagorou, 2, ERA HOUSE, 11 th Floor, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus, duly represented by Mr Anouar BELLI, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him, prenamed paid the shares up in cash by a total amount of twenty million Euros (20,000,000.-EUR) of which EUR 10,000,000.-(ten million Euro) were allotted to the corporate share capital and the balance of EUR 10,000,000.(ten million Euro) to the share premium account.

The amount of twenty million Euros (20,000,000.-EUR), paid for the new shares, is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

The meeting decides to amend the 1st paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 5. (1** st paragraph). The subscribed capital of the company is set at ten million thirty one thousand Euros (EUR 10,031,000.-), divided into one hundred thousand three hundred ten (100,310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, entirely paid in"

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 6.200.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KAUSTAR CORP S.A. SPF", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.344, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L2146 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L2146 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) pour le porter du montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à dix millions trente et un mille d'euros (EUR 10.031.000,-) par la création l'émission de cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - 2.- Souscription et libération des actions nouvelles.
 - 3.- Modification afférente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 4 Divers
- B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

Aucunes d'autres convocations d'usage n'étaient nécessaires.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) pour le porter du montant de trente-etun mille euros (EUR 31.000,-) à dix millions trente et un mille d'euros (EUR 10.031.000,-) par la création l'émission de cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution Souscription et Libération

Avec l'accord de tous les actionnaires, les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ont été souscrites par EMDACO LIMITED

EMDACO LIMITED établie et ayant son siège social à Diagorou, 2, ERA HOUSE, 11 th Floor, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus, ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, a libéré les actions par un apport en espèces



d'un montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,-EUR), dont dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) sont alloués au capital social de la société et le solde de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) est alloué au compte prime d'émission.

Le montant de vingt millions d'euros (20.000.000,-EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1** er alinéa). Le capital social de la Société est fixé à dix millions trente-et-un mille euros (10.031.000,-), représenté par cent mille trois cent dix (100.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.200,-EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra SCHWEIZER, Sarah URIOT, Anouar BELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2011. Relation GRE/2011/2257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011091876/145.

(110103552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Westrich Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraorinaire tenue à Luxembourg le 4 juillet 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2011, que:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

WESTRICH GEN S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094896/17.

(110106879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Build Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.129.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 28 avril 2011;



- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 mai 2011 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Build Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094937/19.

(110106281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Southern Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.090.

Le siège sis au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg de SOUTHERN INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 148.090, a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 20 juin 2011.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094785/12.

(110107531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Europolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.494.

Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 février 2011 à 11h00 à Luxembourg ville

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée accepte les démissions de Madame Carole MENCARELLI, messierus Manuel BORDIGNON et Christophe MOUTON, de leurs mandats d'administrateurs et la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sari de son mandat de commissaire.
- 2. L'Assemblée nomme Messieurs Alain NOULLET, Stéphane BIVER et Jean-Pierre HIGUET, tous demeurant A L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128 aux fonctions d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, aux fonctions de commissaire jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
 - 3. L'Assemblée décide de transférer son siège actuel vers le 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095276/21.

(110107773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Société de Transport d'Energie Electrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 942.

Renouvellement du mandat d'un Membre du Comité Directeur

L'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2011, a renouvelé le mandat de Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, Membre du Comité Directeur, avec adresse professionnelle au 1-5 rue Luigi Cherubini, F-93212 La Plaine Saint Denis Cedex, pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Changement au niveau du commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2011, n'a pas renouvelé le mandat du commissaire Marcel Greiveldinger. Dès lors, ce dernier n'est plus commissaire de la société.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094782/16.

(110107535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094784/10.

(110107311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Niceval, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.430.

- Constituée suivant acte reçu par Me Georges d'HUART, notaire de résidence à L-PETANGE, en date du 4 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 19 avril 1994.
 - Statuts modifiés en dernier lieu par devant Maître Robert SCHUMAN notaire de résidence à L-DIFFERDANGE, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°685 du 24 septembre 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2011 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:
- * Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, né le 26.10.1960 à LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.
- * Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, né le 03.09.1969 à F-METZ, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt;
- * Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24.06.1961 à LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt.
 - au poste de commissaire aux comptes:
- * REVILUX S.A., avec siège social à L-2450 LUXEMBOURG, 17, boulevard Roosevelt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-25.549.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour la société NICEVAL

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011097843/28.

(110110476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Sverica International III (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 29.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Référence de publication: 2011094788/11.

(110106637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Salon Teresa S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 4, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 72.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094789/10.

(110106994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.151.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz am 14. Juni 2011 um 10.00 Uhr

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet am heutigen Tage.

Durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung wird das Mandat des Wirtschaftsprüfers, der Gesellschaft FIDEWA AUDIT S.A. eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 155 324, mit Sitz in L – 1724 Luxemburg, 43, Boulevard Prince Henri verlängert. Dieses Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2012.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juni 2011.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011094790/16.

(110107218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Weiss Optik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.708.

Extrait de la décision de l'administrateur unique du 16 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société tenue à Luxembourg le 16 juin 2011, que la résolution suivante a été adoptée:

- L'administrateur unique décide de nommer comme déléguée à la gestion journalière et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017, Madame Sonya HOUFEL, née le 30 juin 1968 à Villiers-le-Bel (France), demeurant à 26, avenue Foch, F-57000 Metz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011094898/17.

(110107537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

EXTRAIT

Die Adressen der Teilhaber LBREP III Vesta Sarl mit der Handelsregisternummer B 131.554 und LBREP III Papagayo Sarl mit der Handelsregisternummer B 129.841 haben sich geändert und lauten nunmehr:

2, avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, Mezzanine Floor

L-1653 Luxembourg

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 22. Juni 2011 ist Herr Simon Parr Mackintosh, geboren am 31.08.1973 in Nottingham, Grossbritannien, Berufsadresse c/o Silverpeak RE Partn; Berkeley Square, Berkeley Square House, W1J6BR



London, Grossbritannien, mit Wirkung ab dem 22. Juni 2011 zum Kategorie B Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Dauer mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht bestellt worden.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 22. Juni 2011 wie folgt zusammen:

Rodolpho Amboss

Robert Shaw

Ralph Kürschner und

Simon Parr Mackintosh.

Zum Handelsregister Memorial, Abteilung Gesellschaften und Vereinigungen für Zwecke der gleichlautenden Eintragung.

Luxemburg, 8. Juli 2011.

LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie B Geschäftsführer

Référence de publication: 2011098890/28.

(110111381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SHCO 13 S.à r.l.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.527.

In the year two thousand eleven, on the 17 th of June.

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SSP Resources L.P., a limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under the number QH-41326;

duly represented by M ^e Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal given on June 17, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The pre-mentioned SSP Resources L.P. is the Sole Member (the "Sole Member") of the company SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l. (previously SHCO 13 S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under the number B 149.527, incorporated by a deed received on November 10, 2009 by Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/ Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2504 of December 23, 2009 (hereafter the "Company").

The articles of association were amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary on October 14, 2010, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 2634 dated December 2, 2010.

Agenda

- 1) Increase of the Company's corporate capital by an amount of ten United States Dollars (USD 10) by the issue of one (1) class A share (the "Class A Share"), one (1) class B share (the "Class B Share"), one (1) class C share (the "Class C Share"); one (1) class D share (the "Class D Share"), one (1) class E Share"), one (1) class F share (the "Class F Share"), one (1) class G Share"), one (1) class H Share (the "Class H Share"), one (1) class I share (the "Class I Share"), one
- (1) class J share (the "Class J Share"), having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (together the "Shares");
- 2) Issuance of the Shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and having the same rights and obligations as the existing shares;
- 3) Subscription and payment of the newly issued Shares with a share premium of four million and thirty-six thousand ninety United States Dollars (USD 4,036,090);
 - 4) Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;
 - 5) Any other business.



Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten United States Dollars (USD 10) taking it from its present amount of sixteen thousand and ten United States Dollars (USD 16,010) to the amount of sixteen thousand and twenty United States Dollars (USD 16,020) represented by

- 1) one thousand six hundred and two (1,602) Class A Shares;
- 2) one thousand six hundred and two (1,602) Class B Shares;
- 3) one thousand six hundred and two (1,602) Class C Shares;
- 4) one thousand six hundred and two (1,602) Class D Shares;
- 5) one thousand six hundred and two (1,602) Class E Shares;
- 6) one thousand six hundred and two (1,602) Class F Shares;
- 7) one thousand six hundred and two (1,602) Class G Shares;
- 8) one thousand six hundred and two (1,602) Class H Shares;
- 9) one thousand six hundred and two (1,602) Class I Shares;
- 10) one thousand six hundred and two (1,602) Class | Shares;

having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share, one (1) Class J Share, having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Shaohui ZHANG, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share, one (1) Class J Share, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, together with a share premium amounting to four million and thirty-six thousand ninety United States Dollars (USD 4,036,090) and to make payment of the Shares and share premium in full by a contribution in cash.

It results from a bank certificate that the amount of three million eight hundred twenty-eight thousand one hundred and fifty Australian Dollars (AUD 3,828,150) being converted into four million and thirty-six thousand one hundred United States Dollars (USD 4,036,100), using the interbank exchange rate of OANDA of June 17, 2011, is at the Company's disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Sole Member, represented as stated above, resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

- "Art. 6. The company's corporate capital is fixed at USD 16,020.- (sixteen thousand and twenty United States Dollars) represented by ten (10) classes of alphabet shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1) as follows:
 - 1) one thousand six hundred and two (1,602) class A shares (the "Class A Shares");
 - 2) one thousand six hundred and two (1,602) class B shares (the "Class B Shares");
 - 3) one thousand six hundred and two (1,602) class C shares (the "Class C Shares");
 - 4) one thousand six hundred and two (1,602) class D shares (the "Class D Shares");
 - 5) one thousand six hundred and two (1,602) class E shares (the "Class E Shares");
 - 6) one thousand six hundred and two (1,602) class F shares (the "Class F Shares");
 - 7) one thousand six hundred and two (1,602) class G shares (the "Class G Shares");
 - 8) one thousand six hundred and two (1,602) class H shares (the "Class H Shares");
 - 9) one thousand six hundred and two (1,602) class I shares (the "Class I Shares");
 - 10) one thousand six hundred and two (1,602) class | shares (the "Class | Shares").



Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document. After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SSP Resources L.P., un "limited partnership" constitué sous le droit des

lles Cayman, ayant son siège social à c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands inscrites au «Registrar of Exempted Limited Partnership» des lles Cayman sous le numéro QH-41326;

ici représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La pré-mentionnée SSP Resources L.P. est l'associé unique (l' "Associé Unique") de la société SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l. (anciennement SHCO 13 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149527, constituée en date du 10 novembre 2009 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2504 du 23 décembre 2009 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2634 du 2 décembre 2010.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de dix Dollars Américains (USD 10) par l'émission d'une (1) part sociale de classe A (la «Part Sociale de Classe A»), d'une (1) part sociale de classe B (la «Part Sociale de Classe B»), d'une (1) part sociale de classe C (la «Part Sociale de Classe C»), d'une (1) part sociale de classe D (la «Part Sociale de Classe D»), d'une (1) part sociale de classe E (la «Part Sociale de Classe E»), d'une (1) part sociale de classe F (la «Part Sociale de Classe G»), d'une (1) part sociale de classe H (la «Part Sociale de Classe H»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la «Part Sociale de Classe I»), d'une (1) part sociale de classe I (la
- 2. Emission des Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- 3. Souscription et paiement des Parts Sociales nouvellement émises et d'une prime d'émission de quatre million trentesix mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 4.036.090);
 - 4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;
 - 5. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de dix Dollars Américains (USD 10) pour l'amener de son montant actuel de seize mille dix Dollars Américains (USD 16,010) au montant de seize mille et vingt Dollars Américains (USD 16,020)

représenté par:



- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe A;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe B;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe C;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe D;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe E;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe F;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe G;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe H;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe I;
- mille six cents et deux (1.602) Parts Sociales de Classe J;

ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, une (1) Part Sociale de Classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription et Paiement

La partie comparante, Me Shaohui ZHANG précitée, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe J, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune avec une prime d'émission de quatre million trente-six mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 4.036.090) et de payer intégralement ces Parts Sociales et cette prime d'émission par un paiement en numéraire.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de trois million huit cent vingt-huit mille cent cinquante Dollars australiens (AUD 3.828.150), étant converti en quatre million trente-six mille cent Dollars Américains (USD 4.036.100) selon le taux d'échange interbancaire d'OANDA du 17 juin 2011, est à la disposition de la Société.

Ayant pris acte de l'apport en numéraire décrit ci-avant, l'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a décidé de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

- " **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 16.020,- (seize mille et dix Dollars américains) représenté par dix (10) classes de parts sociales alphabétisées d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) chacune, comme suit:
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
 - mille six cents et deux (1.602) parts sociales de classe | (les «Parts Sociales de Classe |»).

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.



DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089358/207.

(110099918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Sotel Réseau et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 84.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094814/9.

(110107495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

DH O Alpha Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.731.648,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 140.557.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

DH O S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140555 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of DH O Alpha Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140557 (the "Company"), incorporated on 21 st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial"), number 2034 of 21 st August 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 14 th January 2011 by a deed of the notary Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1137 dated 27 th May 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The Sole Shareholder holds all the ten million and one (10,000,001) Class CG Shares, all the nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class I Shares and all the sixty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight (61,731,648) Class A Preferred Shares in issue in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
- (A) Reclassification of all the ten million and one (10,000,001) Class CG Shares and all the nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class I Shares in issue in the Company into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares each with a nominal value of one Euro (\leq 1); consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:
- " **5.1.** The issued share capital of the Company is set at eighty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight Euro (€ 81,731,648) represented by twenty million (20,000,000) Ordinary Shares and sixty-one million seven hundred thirty-one thousand six hundred forty-eight (61,731,648) Class A Preferred Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

Thereafter the following resolution was passed:



Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify of all the ten million and one (10,000,001) Class CG Shares and all the nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) the Class I Shares in issue in the Company into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares each with a nominal value of one Euro (≤ 1) .

Consequently the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

DH O S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 140555 (l' «Associé Unique»), représenté par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec celuici), étant l'Associé Unique de DH O Alpha Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 140557 (la «Société»), constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial»), numéro 2034, du 21 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 janvier 2011 suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1137 en date du 27 mai 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que;

- 3. L'Associé Unique détient toutes les dix millions et une (10.000.001) Parts Sociales de Classe CG, toutes les neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Parts Sociales de Classe I et toutes les soixante et un millions sept cent trente et un mille et six cent quarante-huit (61.731.648) Parts Sociales Préférentielles de Classe A émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 4.Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants;
- (A) Reclassification de toutes les dix millions et une (10.000.001) Parts Sociales de Classe CG et de toutes les neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune; modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante;
- « 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-un millions sept cent trente et un mille six cent quarante-huit euros (€ 81.731.648) représenté par vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires, et soixante et un millions sept cent trente et un mille six cent quarante-huit (61.731.648) Parts Sociales Préférentielles de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été passée;

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de reclasser toutes les dix millions et une (10.000.001) Parts Sociales de Classe GG et toutes les neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Parts Sociales de Classe I émises dans la Société en vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.



Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de son augmentation du capital social, sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Après lecture de ce procès-verbal, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8312. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090738/105.

(110102392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Self Service Vivot S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 2, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 75.227.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011. Signature.

Référence de publication: 2011094793/10.

(110106999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Serve Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 32.340.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 20. Juni 2011 um 16.00 Uhr

Die Versammlung beschliesst einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L - 6776 Grevenmacher, 16, Op der Ahlkerrech nach L - 6776 Grevenmacher, 20, Op der Ahlkerrech, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011094794/13.

(110106966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repco 23 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 263.750,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.186.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

- 1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.



- 4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.
- 5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.
- 6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100734/30.

(110114054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Sette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011094796/11.

(110106969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Servicepool International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7670 Reuland, 38, Um Beschelchen.

R.C.S. Luxembourg B 77.357.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094795/10.

(110107598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SGD Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.476.

La Société déclare que son actionnaire commandité SGD Luxembourg Holdings a vu son siège social transféré du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er juin 2011.

L'Associé commandité représenté par:

Jean-Pierre BACCUS

Gérant

Référence de publication: 2011094798/12.

(110107438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Software Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.556.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



SOFTWARE INVESTMENTS S.A. Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011094808/12.

(110107060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Silicon DNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.474.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011094800/11.

(110106707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Silver Whale Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 108.278.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011094801/13.

(110106907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Zeus Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.845.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

I. DIVONA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.563,

ici représentée par Maître Lars GOSLINGS, "Advocaat", avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, avec adresse professionnelle à 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

II. Monsieur Thierry JANNOT, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1962 à Paris (France), demeurant à CH-1095 Lutry, 73, Route de Lavaux (Suisse),

ici représenté par Maître Lars GOSLINGS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé;

III. NEW ENERGY PARTNERS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.542,

ici représentée par Maître Lars GOSLINGS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «ZEUS TELECOM S.A.».
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, licences et autres droits intellectuels, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a également pour objet toutes activités d'exécution de mandats d'administrateur ou de gérant et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes détentions de biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un (1) cent chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Dans le cas où la société est détenue par un actionnaire unique, celle-ci pourra être gérée par un administrateur unique.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.



La société se trouve engagée, (i) soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle d'un administrateurdélégué pour tout engagement pris ou paiement effectué par la société pour un montant supérieur à cinq mille euros (EUR 5.000), (ii) soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour tout engagement pris ou paiement effectué par la société pour un montant jusqu'à cinq mille euros (EUR 5.000) compris.

Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, celle-ci sera valablement engagée par sa seule signature.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
 - Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

- Art. 10. L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un décembre (31).
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Capital	Nombre
	(EUR)	d'actions
DIVONA S.A	13.069,60	1.306.960
Thierry JANNOT	6.534,80	653. 4 80
NEW ENERGY PARTNERS S.A	11.395,60	1.139.560
TOTAL	31.000,00	3.100.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 31.000 euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros (1.700 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, agissant ès-qualités, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).
- 2. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:
- Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, administrateur de sociétés, né le 2 janvier 1973 à Figeac, France, demeurant à 6, rue Emeringerhaff, L-5421 Erpeldange Grand-Duché de Luxembourg,
 - Monsieur Thierry JANNOT, pré-qualifié,



- Monsieur Louis TARI, entrepreneur, né le 15 juillet 1974 à Caudéran (France), demeurant à Chalet Le Réveil, CH-1659 Rougemont (Suisse),
- La société «RED LION INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.», immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149112, ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur et ayant désigné comme représentant permanent aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2011, Monsieur Leonard Engelbertus DE WAAL, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 21 octobre 1947, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.
 - 3. Sont nommés administrateurs-délégués:
 - La société «RED LION INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.», pré-qualifiée,
 - Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, pré-qualifié.
- 4. Est nommée commissaire aux comptes: La société «PKF ABAX AUDIT S.A.», ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142867.
 - 5. Le siège de la société est fixé L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 6. Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. GOSLINGS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 juin 2011. Relation: MER/2011/1153. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093101/157.

(110104691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094803/10.

(110106837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Société Immobilière Ardennaise, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.256.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 05 juillet 2011:

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire pour une durée de 6 ans jusqu'à assemblée qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2011094805/15.

(110106572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert. R.C.S. Luxembourg B 143.189.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 27 juin 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 30 mars 2011, de sa fonction de Geschäftsführer "Zuständigkeitsbereich: Gärtnerei" de la Société:

- Madame Manuela Klein, née le 27 février 1973 à Saarwellingen, Allemagne, résidant au 2, Manenstrasse, 66793, Saarwellingen, Allemagne.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 30 mars 2011 et pour une durée illimitée, à la fonction de Geschäftsführer "Zuständigkeitsbereich: Gärtnerei" de la Société:

- Monsieur Bernd Heiser, né le 4 août 1982 à Trèves, Allemagne, résidant au 10, Zur Festung, D-54318 Mertesdorf, Allemagne.

Depuis lors, le Geschäftsführerrat se compose comme suit:

Geschäftsführer "Zuständigkeitsbereich: Gärtnerei"

- Monsieur Bernd Heiser

Geschäftsführer "Zuständigkeitsbereich: Schwimmbad"

- Monsieur Alfred Albert Schu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011097623/29.

(110111185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi. R.C.S. Luxembourg B 26.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094807/11.

(110106774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Solarpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.733.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094809/10.

(110107540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Solega S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLEGA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011094810/11.

(110106954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 25 mai 2011

- 1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat de gérant.
- 2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant.
- 3. M. Xavier SOULARD, administrateur de société, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que l'adresse de Monsieur Pierre BLANC est dorénavant à Grappa 1 Amelkis N8 Ennakhil Sud Marakech, 4000 Maroc.

Luxembourg, le 1 ^{er} JUIL. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Abaca Lux S.à r.l.

Xavier Soulard / Philippe TOUSSAINT

Référence de publication: 2011094930/22.

(110106540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Infracapital F1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.866.

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh of June,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

-"Infracapital Nominees Limited" (as nominee for Infracapital Partners LP), a limited liability company incorporated under the laws of England & Wales, having its registered office at Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH London, United Kingdom and registered with the Companies' House under number 5456531 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 24 June 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Infracapital F1 Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.152.866, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 April 2010, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 June 2010, number 1303, page 62516. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 31 May 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



First resolution

To increase the share capital of the Company by an amount of seven million six hundred thousand Euros (EUR 7,600,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-four million eighty-five thousand Euros (EUR 24,085,000.-) to thirty-one million six hundred eighty-five thousand Euros (EUR 31,685,000.-) by the issue of one hundred fifty-two thousand (152,000) new shares (the "New Shares") each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-), to be divided into:

- fifteen thousand two hundred (15,200) class "A" shares (the "Class A Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "B" shares (the "Class B Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "C" shares (the "Class C Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "D" shares (the "Class D Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "E" shares (the "Class E Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "F" shares (the "Class F Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "G" shares (the "Class G Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "H" shares (the "Class H Shares");
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- fifteen thousand two hundred (15,200) class "J" shares (the "Class J Shares");

each having the rights, terms and conditions as defined in articles 6 and 18 of the Articles (together the "Class of Shares") and to be issued and fully paid up by way of contribution in cash.

Infracapital Nominees Limited (as nominee for Infracapital Partners LP), aforementioned, declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of seven million six hundred thousand Euros (EUR 7,600,000.-), and to fully pay up such Shares by a contribution in cash, which is to be allocated to the share capital of the Company. Infracapital Nominees Limited declares that such Shares are held by it as legal custodian only and that the beneficial interests in and rights attached to such Shares shall be for the account of Infracapital Partners LP.

Evidence of such contribution has been given to the Notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6.1 of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company is fixed at thirty-one million six hundred eighty-five thousand Euros (EUR 31,685,000.-) divided into:

- 6.1.1 sixty-three thousand five hundred ninety-five (63,595) class A shares (the "Class A Shares");
- 6.1.2 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class B Shares");
- 6.1.3 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class C Shares");
- 6.1.4 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class D Shares");
- 6.1.5 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class E Shares");
- 6.1.6 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class F Shares");
- 6.1.7 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class G Shares");
- 6.1.8 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class H Shares");
- 6.1.9 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class I Shares"); and
- 6.1.10 sixty-three thousand three hundred forty-five (63,345) (the "Class J Shares"),

each having a par value of fifty Euros (EUR 50.-), and the rights and obligations set out in these Articles. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed. The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le vingt sept juin.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg

A COMPARU

Infracapital Nominees Limited (agissant en tant que nominee de Infracapital Partners LP), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est situé à Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH Londres, Royaume Uni, enregistrée au registre du commerce (Companies' House) sous le numéro 5456531 (l'"Associé Unique")

ici représenté par Flora Gibert, par procuration donnée le 24 juin 2011,

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Infracapital F1 Holdings S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.866 et constituée sous les lois du Luxembourg suite à un acte notarié de maître Jean Seckler, notaire de résident à Junglinster, Luxembourg, en date du 29 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association le 24 juin 2010, numéro 1303, page 62516.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association.

Les parties comparantes, représentant l'entièreté du capital social émis, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions six cent mille Euros (EUR 7.600.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt quatre millions quatre vingt cinq mille Euros (EUR 24.085.000,-) jusqu'à trente et un millions six cent quatre vingt cinq mille Euros (EUR 31.685.000,-) par l'émission de cent cinquante deux mille (152.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") chacune ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-), divisé entre:

- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- quinze mille deux cent (15.200) parts sociales de catégorie | (les "Parts Sociales de Catégorie |");

et ayant les droits et obligations tels que décrits aux articles 6 et 18 des Statuts, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune, par un apport en numéraire.

Infracapital Nominees Limited (agissant en tant que nominee d'Infracapital Partners LP), susmentionné, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de sept millions six cent mille Euros (EUR 7.600.000,-) et d'entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire, qui sera alloué au capital social de la Société. Infracapital Nominees Limited déclare que ces Parts Sociales sont détenues par lui en tant que gardien légal seulement et que les intérêts et droits attachés à ces Parts Sociales sont pour le compte de Infracapital Partners LP.

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au Notaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus mentionnées, les associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société comme suit:

" Art. 6. Capital Social.

- 6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un millions six cent quatre vingt cinq mille Euros (EUR 31.685.000,-) représenté comme suit:
- 6.1.1 soixante trois mille cinq cent quatre vingt quinze (63.595) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- 6.1.2 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),



- 6.1.3 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- 6.1.4 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- 6.1.5 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- 6.1.6 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- 6.1.7 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- 6.1.8 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H").
- 6.1.9 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"). et
- 6.1.10 soixante trois mille trois cent quarante cinq (63.345) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie I");

avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: F.Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011090896/169.

(110102555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011094812/12.

(110106983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011094813/12.

(110106984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repco 24 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 143.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

- 1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.
- 5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur"avec effet au 7 Juin 2011.
- 6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100735/30.

(110114057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

INSPIRIXX Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8067 Bertrange, 5, rue de la Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 162.018.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf den zweiundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Dr Felix REBHOLZ, Verwalter, geboren am 10. November 1970, wohnhaft in CH-6313 Edlobach, Bachweg 14, (Schweiz), hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, auf Grund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche nach «ne varietur» Signatur, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welcher Komparent, durch seinen Bevollmächtigten, den beurkundenden Notar gebeten hat, die Gründungsurkunde einer Aktiengesellschaft aufzunehmen, deren Satzung er wie folgt abgefasst hat:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

- Art. 1. Unter der Bezeichnung INSPIRIXX Lux S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.
- **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bertrange. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.



Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Erbringen von Finanz-und Wirtschafsberatungsleistungen, sowie das Verfassen und Erstellen, von Finanzberichten, sowie alle dazu gehörigen Aktivitäten.

Der Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Beteiligungsnahme in generellen Investitionsvorhaben aller Art, sowie die allgemeine Beratung von Privatpersonen und anderen Gesellschaften in Geschäfts-und Investitionsfragen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, kommerzieller, mobiliarer und immobiliarer Art ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder diesen verwirklichen oder fördern können.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als "Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

- **Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs-und Veräusserungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.
 - Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.
- **Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.
- **Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.



Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigen erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monates Juni, um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

- Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn-und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegeben Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt die Komparentin, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals zu zeichnen.

Alle Aktien wurden voll zu fünfundzwanzig Prozent (25 %) eingezahlt so dass die Summe von sieben tausend siebenhundert fünfzig Euro (7.750,EUR) der Gesellschaft zur freien Verfügung stehen wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.250,- EUR zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der alleinigen Aktionärin

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins (1) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgelegt.



2.- Zum alleinigen Verwalter wird ernannt:

Dr Felix REBHOLZ, Verwalter, geboren am 10. November 1970, wohnhaft in CH-6313 Edlobach, Bachweg 14, (Schweiz).

- 3.- STATERA AUDIT, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1725 Luxemburg, 28, rue Henri VII (RCS Luxembourg B.156.148), wird zum Kommissar ernannt.
- 4.- Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedern und Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2017.
 - 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8067 Bertrange, 5 rue de la Chaux

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 juillet 2011. Relation GRE/2011/2354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. Juli 2011.

Référence de publication: 2011096915/142.

(110110331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Hefeng Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.800.

L'an deux mil onze, le neuf juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société «MAZE» Sàrl, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.554 et représentée par son gérant unique Monsieur Benoit de BIEN, lui-même représenté par Madame Teresa Conde Munoz, employée demeurant professionnellement à 75, Parc d'activités L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration sous Seing privé donnée le 7 juin 2011 ci-après annexée.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «HEFENG HOLDING».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels et de licences y rattachées. La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par CENT (100) actions sans valeur nominale.



Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un actionnaire, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.
- **Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- **Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.



- Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.
 - Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
 - Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription et Libération

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200 -EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) La société fonctionnera au moyen d'un administrateur unique.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

La société «SEREN» Sàrl, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110.588, dument représentée par Monsieur Benoit DE BIEN.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société «DUNE EXPERTISES» Sàrl, ayant son siège social au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-110.593.

- 4) Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- 5) Le siège social est fixé au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique à déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Conde Munoz, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2011 - WIL/2011/456. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 juin 2011. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011093171/195.

(110103541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.



Repco 25 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.786.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

- 1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.
- 5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.
- 6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011100736/30.

(110114059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Lux Eurinvest Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011094841/12.

(110106716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

LuxDoc, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1432 Luxembourg, 6, rue Antoine de Saint-Exupéry.

R.C.S. Luxembourg F 8.792.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 27 juin

Entre les soussignés suivant la liste en annexe, toutes personnes, en nombre illimité, qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise relative aux associations sans but lucratif.

A. Nom - Siège - Durée - Objet

- Art. 1 er. L'Association prend la dénomination «LuxDoc», dénommée ci-après l'«association».
- Art. 2. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg.



Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

- Art. 3. La durée de l'association est illimitée. Elle peut, en tout temps, être dissoute.
- Art. 4. L'association, a pour objet:
- la représentation et la défense des intérêts des doctorants et jeunes chercheurs au Luxembourg, en matière de formation, de recherche et de perspectives de carrière.
 - l'amélioration des conditions des formations doctorales
 - le développement et la promotion de la culture scientifique
 - la circulation des informations sur les sujets concernant les jeunes chercheurs
- la participation aux débats et à l'élaboration des politiques concernant l'enseignement supérieur et la recherche au Luxembourg
 - de faciliter l'échange et les rencontres entre chercheurs et doctorants au Luxembourg et dans la Grande-Région
 - l'établissement de collaborations nationales et internationales entre chercheurs et doctorants
 - l'organisation des événements en relation avec la promotion de ses activités.

Elle peut accomplir toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994: Mémorial A n° 17 du 4 mars 1994, pp. 301 et suivantes.

B. Membres

- Art. 5. Tous doctorants et/ou jeunes chercheurs peuvent être membre de l'association.
- Art. 6. Le nombre des membres de l'association est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.
- **Art. 7.** Le Conseil d'Administration décide souverainement des demandes d'admission de membres qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.
 - Art. 8. Les membres ont les droits suivants:
 - 1. Participer aux activités organisées par l'association.
 - 2. Être correctement informés des activités organisées par l'association.
 - 3. Soumettre des propositions ou suggestions au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'association.
 - 4. Assister à l'Assemblée générale, avec le droit de discuter et de voter, selon les dispositions de l'article 26.

Les membres ont les devoirs suivants:

- 1. Respecter les règles établies par les présents statuts et par les accords valides adoptés lors des Assemblées Générales de l'association.
 - 2. Contrôler l'activité des membres du Conseil d'administration de l'association
 - 3. Payer des cotisations périodiques, si elles sont requises par l'Assemblée générale de l'association.
- 4. Informer le Conseil d'administration de l'association au moins une semaine avant chaque Assemblée générale de leur participation.

Art. 9. Démission et Exclusion.

Un membre peut démissionner après en avoir informé le Conseil d'administration par écrit. Un membre peut être exclu sur base d'une majorité des deux tiers des membres présents lors de l'Assemblée générale.

- **Art. 10.** L'assemblée générale fixera, sur proposition du Conseil d'administration, le montant de la cotisation pour chaque exercice, le mode et la date de paiement. Toute cotisation payée ne pourra pas être reversée à un membre actif au moment de sa sortie de l'association.
- **Art. 11.** L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les statuts par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs de l'association et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versées.

C. Recettes

Art. 12. Les ressources de l'association se composent notamment des cotisations des membres, des subventions, des dons et des legs en sa faveur, des revenus de l'association ainsi que tout autre type de financement permettant l'exercice de ses activités.

D. Conseil d'Administration

Art. 13. L'administration de l'association est confiée à un Conseil d'administration. Le nombre d'administrateurs à nommer au Conseil d'administration est fixé par l'Assemblée générale.



Les noms des candidats devront parvenir au secrétaire général de l'association, au moins trois jour avant la date de l'Assemblée générale au cours de laquelle les administrateurs seront élus.

- Art. 14. Le Conseil d'administration répartit les charges entre ses membres.
- Art. 15. La durée du mandat d'administrateur est d'un an. Les mandats sont renouvelables.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée générale des associés qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

- Art. 16. Le Conseil d'administration se réunit suivant les besoins de l'association.
- **Art. 17.** Le Conseil d'administration est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'association.
- **Art. 18.** Le Conseil d'administration présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice.

E. Fonctionnement de l'association

- Art. 19. Le Conseil d'administration peut créer des comités et groupes de travail ayant une mission spécifique.
- **Art. 20.** Les opérations financières de l'association seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou trésoriers statutaires, qui peuvent être membres ou non. L'Assemblée générale désigne les commissaires aux comptes ou trésoriers statutaires et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois ans.

F. Exercice Social

Art. 21. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

G. Assemblée générale

- **Art. 22.** L'Assemblée générale est l'instance la plus élevée de l'association. Sont réservés à la compétence de l'Assemblée générale:
 - 1. La modification des statuts.
 - 2. L'élection des membres du Conseil d'administration.
 - 3. L'examen et l'approbation de l'état des comptes.
 - 4. L'approbation du budget annuel.
 - 5. Le choix du montant et de la fréquence des cotisations.
 - 6. L'approbation des rapports des membres du Conseil d'administration.
- 7. L'approbation ou le rejet des propositions du Conseil d'administration, aussi bien que des propositions faites au cours de l'Assemblée générale et qui se rapportent aux activités de l'association.
 - 8. L'approbation des orientations générales proposées au cours d'une Assemblée générale.
- 9. Le contrôle de l'activité et de la conduite du Conseil d'administration. En cas de vote de révocation d'un administrateur, ce vote devra être inscrit à l'ordre du jour.
 - 10. L'exclusion des membres, sur proposition du Conseil d'administration.
- 11. La dissolution de l'association, l'autorisation des transferts, des réclamations et des dotations des hypothèques sur les biens sociaux, la désignation des liquidateurs.
- Art. 23. Il est tenu au moins une Assemblée générale chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social à une date fixée par le Conseil d'administration. Les membres sont convoqués aux Assemblées générales par le Conseil d'administration.
- **Art. 24.** Dans le mois qui suit l'Assemblée générale annuelle, la liste des membres sera complétée et déposée au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.
- **Art. 25.** L'Assemblée générale peut en outre être convoquée spécialement par décision du Conseil d'administration ou sur demande d'un nombre de membres égal à celui du nombre des membres du Conseil d'administration.
- Art. 26. Chaque réunion se tiendra au jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation. Tous les membres peuvent prendre part à l'Assemblée générale. Tous les membres ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre mais non par un tiers; la procuration doit être écrite. Peuvent encore assister à l'Assemblée générale toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'administration, sans disposer du droit de vote.
- **Art. 27.** L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts que si elle réunit les deux tiers des membres et que si la modification est adoptée à la majorité des deux tiers des voix.



- **Art. 28.** S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'Assemblée générale peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.
- **Art. 29.** Les convocations doivent être adressées à chaque membre au moins une semaine à l'avance sauf le cas d'extrême urgence et porter l'indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par courrier, télécopie, remise à personne ou à domicile, ou par tout autre moyen de communication.
 - Art. 30. Toute proposition d'un membre doit être portée à l'ordre du jour.
- **Art. 31.** Toutes les résolutions des Assemblées générales sont cosignées dans des procès-verbaux qui sont signés par trois administrateurs et insérés dans un registre spécial. Une copie de ces procès-verbaux pourra être obtenue au siège de l'association.
- **Art. 32.** En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale décidera de la destination du fond social et des modalités de la liquidation.

H. Clause salvatrice

Art. 33. La loi luxembourgeoise relative aux associations sans but lucratif règle tous les cas et dispositions qui ne seraient pas prévus dans les présents statuts.

I. Dispositions transitoires

Art. 34. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée générale annuelle aura lieu 19/10/2011.

J. Annexe: Liste des membres fondateurs

Birchen Marc 58, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich, né le 04.03.1983 à Luxembourg

Breckler Christine 8, rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange, née le 16.07.1984 à Esch-sur-Alzette

Conrad François 52, rue Demy Schlechter, L-2521 Luxembourg, né le 25.02.1985 à Luxembourg

Dürlinger Helene 37 rue Giesener, L-1631 Luxembourg, née le 01.04.1981 à Saalfelden, Autriche

Evrard Estelle 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg, née le 12.04.1983 à Vernon, France

Faller Fabian 30 rue Giesener, L-1630 Luxembourg, né le 26.04.1984 à Hamburg, Allemagne

Franziskus Anne 104, rue Jean-François Boch, L-1244 Luxembourg, née le 19.02.1983 à Niederkorn

Glaesener Marie-Line 53, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg, née le 29.08.1983 à Luxembourg

Jullien Eva Gilberstrasse 17, D-54290 Trier, née le 05.05.1984 à Trier, Allemagne

Mauer Heike 23 Franzenheimerstrasse, D- 54296 Trier, née le 21.12.1978 à Wiesbaden, Allemagne

Neuenkirch-Mankel Sophie 32, rue Auguste Letellier, L-1932 Luxembourg, née le 06.12.1976 à Frankfurt am Main, Allemagne

Reichling Conny 14, cité Pierre Braun, L-8366 Hagen, née le 17.04.1984 à Luxembourg

Spreitzer Astrid 4, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, née le 15.06.1978 à Tamsweg, Autriche

Waltzer Lucie 8, rue Basse, L-7307 Steinsel, née le 08.01.1982 à Ettelbruck

Fait à Luxembourg, le 27.06.2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011095653/150.

(110107469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

LUKSS I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 512.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 155.144.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office Walker House, 87, Mary Street, George Town KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Companies House for England and Wales under number LP13622, represented by its general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Ms. Virginie Mangeon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on March 3, 2011.



The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person has requested the undersigned notary, through its proxyholder, to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LUKSS I Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.144, established pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, of August 20, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2130 of October 9, 2010.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500,00) shares of one British Pound (GBP 1,00) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase of the Company's share capital to the extent of five hundred thousand British Pounds (GBP 500.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12.500,00) to five hundred twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 512.500,00) by creation and issuance of five hundred thousand (500.000) new shares of one British Pound (GBP 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., prenamed, represented by its general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for five hundred thousand (500.000) new shares at their total nominal value of five hundred thousand British Pounds (GBP 500.000,00) to be paid together with a total share premium of five hundred thousand British Pounds (GBP 500.000,00), by contribution in kind in the total amount of one million British Pounds (GBP 1.000.000,00), consisting in the conversion of a receivable in the same aggregate amount held by LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., prenamed, towards the Company (hereafter referred to as the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of February 28, 2011 of the Company, certified 'true and correct';
- a contribution declaration of LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., prenamed, represented by its general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., prenamed, represented by its general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, the Receivable being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the authorized manager of the Company, dated March 3, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

- IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- " **Art. 5.** The Company's share capital is set at five hundred twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 512.500,00) represented by five hundred twelve thousand five hundred (512.500) shares with a par value of one British Pound (GBP 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand four hundred Euro (EUR 2.400,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., un limited partnership établi et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Walker House, 87, Mary Street, George Town KY1-9002, lles Cayman, et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP13622, représenté par son general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, une limited company établi et existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87, Mary Street, George Town KY1-9002, lles Cayman,

ici représenté par Melle Virginie Mangeon, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. Le comparant est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «LUKSS I Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.144, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, reçu en date du 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2130 du 9 octobre 2010.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.
- III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livre Sterlings (GBP 12.500,00) à cinq cent douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 512.500,00) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000,00) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., susnommé, représenté par son general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, susnommé, par son mandataire, déclare souscrire les cinq cent mille (500.000,00) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,00), ensemble avec une prime d'emission d'un montant total de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant total détenue par LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., susnommé, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (ci-après dénommée la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 28 février 2011 de la Société, susnommé, certifié «sincère et véritable»;
- une déclaration d'apport de LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., susnommé, représenté par son general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., susnommé, représenté par son general partner LaSalle UKSS I GP Ltd, susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que LaSalle UK Special Situations Real Estate Fund I L.P., susnommé, représenté par son general partner LaSalle UK Special Situations I Ltd., susnommé, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.



Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 3 mars 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 512.500,00) représenté par cinq cent douze mille cinq cents (512.500) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mangeon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 mars 2011. Relation: EAC/2011/3087. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011097680/150.

(110111182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

SU General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094819/10.

(110106577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.197.

En date du 29 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sunningdale Properties II SA

Référence de publication: 2011094822/10.

(110107039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sunny Hill Corporation S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour SUNNY HILL CORPORATION S.à r.l. United International Management S.A.

Référence de publication: 2011094823/11.

(110106573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Breuilhe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.829.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique du 2 mai 2011 qu'ont été nommées à la fonction d'administrateur:

- la société anonyme ARCHON INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L 1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.199, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane BROUSSAUD né le 12 octobre 1976 à Paris (France) demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg,
- la société à responsabilité limitée ARCHON Sàrl, établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L 1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.198, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, ayant pour représentant permanent Monsieur Stéphane BROUSSAUD né le 12 octobre 1976 à Paris (France) demeurant professionnellement au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg,

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2013.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2011097218/23.

(110109237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Sunny Hill Corporation S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNNY HILL CORPORATION S.à r.l. United International Management S.A.

Référence de publication: 2011094824/11.

(110106595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 67.893.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100615/9.

(110114309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck